



CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

Table des matières

1. CONDITIONS À REMPLIR POUR LOUER.....	3
1.1 Conducteur éligible à la location.....	3
1.2 Réservation.....	3
1.3 Paiement.....	3
1.4 Dépôt de garantie.....	3
2. MISE À DISPOSITION ET RESTITUTION DU VÉHICULE.....	3
2.1 Prise en charge.....	3
2.2 Restitution.....	3
3. ÉTAT ET UTILISATION DU VÉHICULE.....	4
3.1 Carburant.....	4
3.2 Etat de propreté.....	4
3.3 Pneumatique et entretien.....	4
4. DÉCHÉANCE DE GARANTIES.....	5
5. LOCATION.....	5
5.1 AMENDES.....	5
5.2 SINISTRES.....	6
5.4 Options.....	6
6. ASSURANCE.....	7
7. RESPONSABILITÉ.....	8
8. DURÉE DU CONTRAT.....	8
9. RUPTURE DU CONTRAT.....	8
10. COMPÉTENCE.....	8
11. ANNULATION ET REMBOURSEMENT	8
12. CIRCONSTANCES SPECIALES.....	9

1.CONDITIONS À REMPLIR POUR LOUER

1.1 Conducteur éligible à la location

Pour louer un véhicule, le locataire doit fournir :

- Une pièce d'identité valide,
- Une adresse complète,
- Un permis de conduire valide de minimum 3 ans,
- Un moyen de paiement accepté (carte bancaire, espèces, chèque sous conditions).

Le conducteur doit être âgé de 21 ans ou plus.

Une surcharge « jeune conducteur » de 8€ par jour s'applique aux conducteurs âgés de minimum 21 ans et de moins de 3 ans de permis.

1.2 Réservation

Un acompte de 30% est requis pour confirmer une réservation. En cas d'annulation par le locataire, cet acompte n'est remboursable que si une assurance annulation a été souscrite.

1.3 Paiement

Le paiement total de la location doit être effectué au début de celle-ci, par carte bancaire, espèces ou tout autre moyen convenu.

1.4 Dépôt de garantie

Un dépôt de garantie est exigé pour couvrir d'éventuels dommages. Ce montant est de **950€**.

Il peut être réalisé par :

- Empreinte bancaire (non débitée),
- Espèces,
- Chèque (sous conditions exceptionnelles).

2. MISE À DISPOSITION ET RESTITUTION DU VÉHICULE

Le véhicule est mis à la disposition du locataire en fonction du lieu choisi d'un commun accord. Il devra être restitué à l'endroit à la date et l'heure prévu au contrat.

Si les conditions précédentes ne sont pas respectées des frais supplémentaires vous seront réclamés en cas de retard.

Les dégradations mentionnées sur la fiche d'état du véhicule lors de l'état des lieux de départ ne pourront pas être imputées au client.

2.1 Prise en charge

Le véhicule sera mis à disposition à l'endroit convenu avec le locataire.

- En cas de retard supérieur à 1 heure non signalé, une journée supplémentaire sera facturée.
- En cas d'absence prolongée du client ("no-show"), le véhicule pourra être reloué et les arrhes conservées.

2.2 Restitution

Le véhicule doit être restitué à l'endroit, à la date et à l'heure prévus.

- Un retard de plus d'une heure entraînera une facturation d'une journée supplémentaire.
- Les objets personnels laissés dans le véhicule sont sous la seule responsabilité du client.

3. ÉTAT ET UTILISATION DU VÉHICULE

Le locataire reconnaît que le véhicule est conforme à la fiche d'état qu'il a dûment signée au moment de sa prise en charge.

3.1 Carburant

Le véhicule doit être restitué avec le même niveau de carburant qu'à la prise en charge. Dans le cas contraire :

- Le carburant manquant sera facturé au tarif en vigueur,
- Des frais de remise à niveau de **20 €** seront appliqués.

3.2 Etat de propreté

Le véhicule doit être rendu dans un état de propreté similaire à celui de la prise en charge. Dans le cas contraire, des frais compris entre **30 € et 150 €** seront facturés selon le degré de salissure.

3.3 Pneumatique et entretien

Le locataire s'engage à utiliser le véhicule en bon père de famille. Il en assume la garde et la maîtrise des opérations de conduite et de transport. Le locataire procédera régulièrement aux vérifications de tous les niveaux d'huile, d'eau et autres liquides. Le locataire devra tenir à la disposition de SUN7 Location les justificatifs correspondant à ces diverses interventions. Les réparations autres que les opérations d'entretien normales ne peuvent être effectuées sans l'autorisation préalable de SUN7 Location.

Le contrôle du gonflage des pneumatiques durant le séjour doit être effectué par le locataire. La détérioration des pneumatiques, les crevaisons ainsi que les dommages causés aux jantes sont à la charge du locataire.

Pour tout changement des pneumatiques si le véhicule n'est pas immobilisé rapprochez-vous d'un agent, dans le cas contraire le choix des pneumatiques doit être approuvé par un agent de SUN7 Location.

Le locataire est responsable des dégradations intérieures et extérieures du véhicule, causées volontairement, involontairement ou par un tiers, (bris d'accessoire, brûlures des sièges par cigarettes, etc...)

En cas d'accident, le locataire devra aviser le loueur sous 24h pour remplir et transférer le constat amiable. Le locataire est responsable du véhicule en circulation comme en stationnement.

4. DÉCHÉANCE DE GARANTIES

Sous risque d'être exclu de la garantie d'assurance, le locataire s'engage à ce que le véhicule ne soit pas utilisé :

- Par d'autres personnes que lui-même ou celles agréées par SUN7 Location et dont il se porte garant, conformément à l'article 1384 du Code Civil.
- Par un conducteur sous l'emprise d'un état alcoolique ou sous l'effet d'éléments absorbés qui modifient les réflexes indispensables à la conduite.
- Pour propulser ou tirer tout véhicule quelconque ou remorque.
- Dans le cadre de compétition.
- Pour être reloué.
- Défaut de remise par le locataire au loueur du constat amiable dans les 24h suivant l'accident.
- Pour le transport d'un nombre de passagers supérieur à celui autorisé, ou pour un changement dont le poids excède la charge utile dudit véhicule.
- Pour donner des cours de conduite.
- Pour transporter des marchandises dangereuses (inflammables ou explosives) ou pouvant laisser dégager de mauvaises odeurs.
- Dans un département non autorisé.
- En cas de fausse déclaration intentionnelle du locataire ou du conducteur concernant son identité ou la validité de son permis de conduire.

Par ailleurs, le locataire ne peut en aucun cas céder, vendre, hypothéquer ou mettre en gage le présent contrat, le véhicule, son équipement ou les traiter de manière à porter préjudice à SUN7 Location.

Le locataire est soumis à toutes les obligations législatives, réglementaires, douanières ou toutes autres lois, relatives aux transports de marchandises qu'il effectue au moyen du véhicule fourni par le loueur, transports publics ou privés, selon l'usage auquel il affecte le véhicule. La responsabilité du locataire dure pendant toute la période durant laquelle le véhicule a été mis à sa disposition. Le preneur est seul responsable des déclarations et paiement des droits et taxes concernant la circulation des marchandises (douane, octroi, régie, etc...), le loueur se réservant le droit de se retourner contre le locataire et de lui demander réparation intégrale du préjudice subi.

5. LOCATION

5.1 AMENDES

SUN7 Location transfère la responsabilité pour toutes les infractions de la route vers le locataire du véhicule.

Le Client demeure seul responsable en vertu des articles L.121-1 et L.121-2 du Code de la Route, des amendes, contraventions et procès-verbaux. Il est également responsable des poursuites douanières engagées contre lui.

En conséquence, il s'engage à rembourser au Loueur tous frais de cette nature éventuellement payée en son lieu et place. Conformément au principe de la personnalité des peines, le Client est responsable des infractions commises pendant la durée de la location. Ainsi le Client est informé que ses coordonnées pourront être communiquées aux autorités compétentes qui en feraient la demande et, le cas échéant, il sera redevable de frais de traitement de dossier s'élevant à 20 euros TTC et frais d'agence de 50 euros TTC.

5.2 SINISTRES

Le dépôt de garantie sera systématiquement et immédiatement bloquée. Dans le cas de dégâts d'un montant inférieur nous préleverons à hauteur du sinistre. Pour tout sinistre, il vous sera réclamé 50€ frais de dossier ainsi que les frais de remorquages, la remise à niveau du carburant. En cas de sinistre responsable, le loueur se réserve le droit de résilier le contrat de location et n'est aucunement dans l'obligation de fournir un autre véhicule. Le locataire ne devra en aucun cas procéder lui-même aux réparations.

Tous les dégâts qui ne font pas l'objet d'un dommage assurable seront à la charge du locataire (disparition ou destruction de l'autoradio, antenne, du gilet et triangle de pré-signalisation, tapis, options etc.). À défaut, des frais de compensation seront débités sur la caution.

En cas de :

- Perte de clé ou détérioration des clés,
- Panne non avérée,
- Demande de remplacement de véhicule hors immobilisation,
- Verrouillage du véhicule avec les clés à l'intérieur,
- De sinistre non responsable

Les frais de remorquage, le double de clé, et la réinitialisation de l'antivol sont à la charge du client ainsi que le déplacement aller retour d'un agent SUN7 Location qui vous sera facturé 100€, quelle que soit la formule d'assurance souscrite.

5.3 Prolongation et pré paiement

Le prix de la location et le montant du prépaiement sont mentionnés au tarif en vigueur. En aucun cas le prépaiement initial ne pourra servir à une prolongation de location. Pour le cas où le locataire voudrait conserver son véhicule pour une durée supérieure à celle initialement convenue, il devra après avoir obtenu l'accord de SUN7 Location et faire parvenir sans délai le montant de la location en cours sous peine de s'exposer à des poursuites judiciaires pour détournement de véhicule et abus de confiance.

Les jours supplémentaires seront facturés au tarif en vigueur et une facturation de 100€ sera appliquée pour le dédommagement

5.4 Options

SUN7 Location est en mesure de vous proposer des réhausseurs, des sièges bébé/enfant, SUN7 Location est en mesure de vous proposer de livrer et récupérer le véhicule à partir de 20€ dans certaines villes en Guadeloupe.

Pour les contrats de plus de 30 jours, les options seront automatiquement renouvelées à chaque date anniversaire.

6. ASSURANCE

Seul le locataire et les conducteurs agréés par SUN7 Location peuvent se prévaloir de la qualité d'assuré. Le locataire et tout locataire avisé autorisé s'engagent donc à participer comme assuré au bénéfice d'une police d'assurance automobile dont une copie est à la disposition du locataire par voie électronique. L'assurance de base est tous risques avec franchise. Il s'agit de l'assurance flotte de votre loueur.

Cela veut dire que si vous avez un accident non responsable avec un tiers identifié, vous n'aurez rien à payer. Si vous avez un accident responsable, un accident responsable mais sans tiers identifié (exemple d'une rayure sur le parking), un vol, un vandalisme, un bris de glace, etc... Alors une franchise reste à votre charge.

Cette franchise varie entre 100€ et 950€ :

<i>*Catastrophes Naturelles</i>	<i>Selon réglementation</i>
<i>*Vol & Incendie & Vandalisme</i>	<i>950€</i>
<i>*Bris de glace</i>	<i>100€</i>
<i>*Dommages tous accidents</i>	<i>950€</i>

Le locataire donne par le présent contrat son accord à ladite police et s'engage à en observer les clauses et conditions. De plus, le locataire s'engage à prendre toutes les mesures utiles pour protéger les intérêts du loueur et de la compagnie d'assurance du loueur en cas d'accident au cours de la durée du présent contrat et notamment :

- Déclarer à SUN7 Location dans les 24 heures tout accident, vol, dégradation ou incendie et alerter immédiatement les autorités de police pour tout vol ou accident corporel.
- Mentionner dans la déclaration de sinistre particulièrement les circonstances, les noms et adresses de témoins éventuels, le nom et l'adresse de la compagnie d'assurance de la partie adverse, ainsi que le numéro de police.
- Joindre à cette déclaration tout rapport de police, de gendarmerie, récépissé de déclaration de plainte, etc...
- Ne discuter en aucun cas la responsabilité ni traiter ou transiger avec des tiers relativement à l'accident.
- Ne pas abandonner ledit véhicule sans prendre soin d'assurer sa sauvegarde et sa sécurité.

En cas de sinistre avec dommages au véhicule résultant d'une collision avec un tiers identifié ou non, ou avec un corps fixe ou mobile, une franchise selon le tarif en vigueur restera à la charge du locataire. La non remise dans un délai de 24 heures d'un constat amiable ou d'une déclaration de sinistre entraînera la facturation totale des réparations consécutives. Il est responsable pour les dégâts occasionnés à la carrosserie et aux parties mécaniques situées sous le véhicule (train avant, carter d'huile, etc...). Tous les dégâts occasionnés au véhicule à la suite d'une utilisation non prévue par le constructeur ou hors de routes asphaltées entraîneront la responsabilité financière totale du locataire suite à une négligence de sa part (franchissement risqué de crues, parking véhicule ouvert, parking en lieu présentant un risque d'inondation) ainsi que tout vol ou dégradation d'accessoire et bris de glaces. Le loueur ne sera pas responsable de toutes les pertes ou dommages causés à tous biens et valeurs quelconques transportés et laissés dans un sur ledit véhicule avant ou après sa restitution. Par ailleurs, la responsabilité du loueur ne pourra non plus être recherchée pour toutes pertes ou dommages occasionnés par le locataire ou à un tiers quelconque par le chargement ou le déchargement du véhicule, y compris les dommages causés par ou à une porte du véhicule. Le locataire à la garde juridique du véhicule suivant l'article 1384 du code civil, il s'engage à le tenir fermé à clef en dehors des périodes d'utilisation.

En cas de vol du véhicule, il est couvert par la compagnie d'assurance du loueur, à la condition de la restitution des clés, des documents de bord du VÉHICULE et du certificat de dépôt de plainte pour vol remis par les autorités. Le véhicule n'est assuré que pour la durée de la location indiquée au recto. Passé ce délai et sauf si la prolongation est acceptée, SUN7 Location décline toute responsabilité pour les accidents que le locataire aurait pu causé et dont il devra faire son affaire personnelle. En cas de perte ou de détérioration des clés, les frais de remorquage, le double de clé et la réinitialisation de l'antivol sont à la charge du client, quelle que soit la formule d'assurance souscrite.

7. RESPONSABILITÉ

Le locataire demeure seul responsable en vertu des articles L21 et L21.1 du code de la route, des amendes, contraventions et procès-verbaux.

Il est également responsable des poursuites douanières engagées contre lui. En conséquence, il s'engage à rembourser à SUN7 Location tous frais de cette nature éventuellement payée en ces lieux et place, le locataire devra également respecter toutes les règles relatives à la coordination routière des transports en ce qui concerne les véhicules utilitaires. Le loueur sous réserve d'avoir pris toutes précautions suffisantes en ce sens, ne sera pas tenu responsable des pertes et dommages qui pourraient résulter directement ou indirectement d'une défaillance mécanique du véhicule.

8. DURÉE DU CONTRAT

La location est consentie pour une durée déterminée précisée sur le contrat. Si le véhicule n'est pas restitué à SUN7 Location à l'échéance convenu, en l'absence d'accord écrit pour une éventuelle prolongation le loueur se réserve le droit de reprendre le véhicule en quelque lieu où il se trouve et aux frais du locataire sans que ce dernier puisse se prévaloir d'une rupture abusive de la location. Les journées de location sont facturées par tranches de 24 heures.

9. RUPTURE DU CONTRAT

Le non-respect par le locataire des conditions de location entraînera la résiliation de la location sans préjudice des dommages et intérêts qui pourraient être, le cas échéant réclamés par SUN7 Location.

10. COMPÉTENCE

En cas de contestation relative à l'exécution du présent contrat, les tribunaux de la ville du loueur seront seuls compétents.

11. ANNULATION ET REMBOURSEMENT

11.1 Politique d'annulation classique

Le Client peut annuler la location du véhicule réservé 45 jours avant la prise en charge dudit véhicule sans motif, sans justificatif et sans frais. Pour être validée, toute demande d'annulation doit être formulée par écrit et adressée par email à l'adresse suivante : sun7location@gmail.com et ce dans les délais impartis précisés ci-avant.

Toute location annulée, le jour même de la location ou après le début de la location, est due et ne peut pas être remboursée.

11.2 Politique de remboursement réservation classique

Annulation a J-44 a J-30 : remboursement minore de 35% du montant de la location
Annulation a J-29 a J-15 : remboursement minore de 55% du montant de la location
Annulation J-14 à J-1 : remboursement minoré de 75% .du montant de la location

Ce remboursement sera effectué au moyen du mode de paiement utilisé par le Client au moment de sa réservation, au nom de la personne qui a effectué le paiement de l'acompte. En cas de non présentation (no-show) ou retard de présentation eu égard à la date et l'heure indiquée sur le voucher, le Client ne pourra, en aucun cas solliciter de la Société SUN7 Location le remboursement de l'acompte versé lors de sa réservation, De même aucun remboursement de l'acompte ne pourra être sollicité par le Client en cas de non-respect des conditions de location: problèmes rencontrés avec la carte de crédit, défaut de garanties bancaires, de présentation des documents exigés.

Il est rappelé qu'aucun dédommagement ne sera attribué si vous n'avez pu prendre en charge le véhicule suite à une erreur de votre part portant sur les informations transmises notamment sur le numéro de vol, l'horaire de vol, ou le nom de l'aéroport, ou en cas d'annulation du vol par la compagnie aérienne ou les autorités aéroportuaires. Dans ce dernier cas, il vous est recommandé de vous retourner contre la compagnie aérienne. La société SUN7 Location n'effectue pas de remboursement en cas de retour anticipé.

11.2 Assurance annulation

Si le locataire souscrit à l'assurance annulation, il peut annuler jusqu'à 24H avant la prise en charge dudit véhicule sans motif, sans justificatif. Il sera remboursé intégralement du montant de la location. Pour être validée, toute demande d'annulation doit être formulée par écrit et adressée par email à l'adresse suivante : sun7location@gmail.com et ce dans les délais impartis précisés ci-avant.

Une fois l'assurance souscrite et payée par le Locataire, il ne sera pas possible d'en demander le remboursement.

12. CIRCONSTANCES SPECIALES

En cas de circonstances spéciales (Catastrophes naturelles, sanitaires, grèves, tremblement, tempêtes, guerre etc..), aucun remboursement ne sera effectué. Un avoir du montant de l'acompte sera édité par la société SUN7 Location.

1. Les conditions générales de location (CDG) sont disponibles pour prise de connaissance avant tout réservation sur la plateforme Zotcar. Les conditions générales de locations sont envoyées par voie électronique (whatsapp /mail) pour les autres canaux de vente tel que appel, facebook , leboncoin afin d'en prendre connaissance.

Nous considérons que vous avez lus et que vous acceptez toutes les conditions au moment où vous effectuez et validez votre réservation.

3. Autrement, un exemplaire des conditions générales de locations est envoyé par voie électronique pour prise de connaissance avant de signer le contrat de location . L' envoie électronique des conditions générales de locations et la signature du contrat de location sont preuves d'acceptations des CDG de location.